

# VILLE DE RIORGES

N° 6\_2

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

## VIE SCOLAIRE-CITOYENNETE

### RESTAURATION SCOLAIRE

### CONVENTION DE RECIPROCITE AVEC LES VILLES DE ROANNE, MABLY ET LE COTEAU

### REVISION DU PRIX DE REVIENT DES REPAS

### APPROBATION

*Absents avec excuses :*

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-6\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**VIE SCOLAIRE-CITOYENNETE**

**RESTAURATION SCOLAIRE  
CONVENTION DE RECIPROCITE  
AVEC LES VILLES DE ROANNE, MABLY ET LE COTEAU  
REVISION DU PRIX DE REVIENT DES REPAS  
APPROBATION**

Nathalie TISSIER-MICHAUD, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté, expose à l'assemblée :

"Un certain nombre de familles résidant dans une commune scolarisent, pour des raisons de commodité, leurs enfants dans une école de Roanne, Mably ou Le Coteau et par conséquent accèdent au restaurant scolaire de l'école.

La convention passée entre les communes de Roanne, Riorges, Mably et Le Coteau, qui vise à définir les modalités d'accueil réciproques des enfants dans les restaurants scolaires a été réactualisée en 2010.

Conformément à cette convention, il convient de réviser chaque année le prix de revient d'un repas servi dans les restaurants scolaires de la commune.

Au vu des dépenses directement engagées au cours de l'année 2017 pour les restaurants scolaires, ce prix de revient s'établit comme suit :

- dépenses de fonctionnement des restaurants scolaires : 461 794,00 €
- nombre de repas scolaires servis en 2017 : 47 611
- prix de revient année 2017 : 9,70 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce tarif qui servira de base de calcul pour le paiement des réciprocités pour les repas pris dans les restaurants scolaires de Riorges par des élèves domiciliés à Roanne, Mably ou Le Coteau, au cours de l'année scolaire 2018/2019.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 6 juillet 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

